

NOTAM



IVAO - Division France

Indicatif : **N-FR-1018-1**

Date : **15 octobre 2018**

Validité : **permanente**

Issu par le Département **ATC Operations**

Contact : fr-aoc@ivao.aero ; fr-aoac@ivao.aero

Objet : Position « LFFX FSS » en Division France

La position « **Flight Service Station** » est utilisée dans IVAO pour assurer les services d'information de vol et d'alerte. Elle correspond aux unités ATC qu'on appelle « Information ».

En Division France, **nous n'utilisons pas les positions FSS** car les unités ATC « Information » sont rattachées à une **position approche**. En pratique, les secteurs d'approches des aéroports qui, en plus de gérer une (ou plusieurs) TMA, ont la charge d'un (ou plusieurs) « SIV » (Secteur d'Information de Vol) sont contrôlés par un ATC connecté en position APP (approche).

Il est rappelé que, lorsque les services d'approche sont assurés par un contrôleur en position CTR (contrôle en route), le SIV est toujours considéré comme ouvert et l'information de vol est due aux pilotes. Cependant, en fonction de la charge de trafic de l'ATC, les services d'information de vol peuvent être temporairement suspendus et, dans ce cas, une indication explicite doit être incluse dans les remarques de l'ATIS.

Le présent NOTAM s'applique à tous les membres de la Division France et à tout membre d'une division étrangère disposant d'un GCA en Division France.